

Création de l'observatoire régional du bruit en Ile-de-France

Article créé le vendredi 30 janvier 2004



Conformément au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, Michel Vampouille, vice-président chargé du bruit, a fait voter, jeudi 29 janvier, la création d'un Observatoire régional du bruit en Ile-de-France, appelé Bruitparif.

A l'instar d'AIRPARIF, l'observatoire financé par la Région pour surveiller la qualité de l'air en Ile-de-France, BRUITPARIF à vocation à évaluer la réalité de l'exposition au bruit et de son évolution à long terme, à caractériser la gêne sonore, et à diffuser l'information à tous les Franciliens. La création d'un observatoire du bruit à l'échelon régional se justifie

notamment par le caractère parcellaire et hétérogène des données actuellement disponibles.

Plus concrètement les objectifs fixés sont :

- surveiller l'évolution des sources de bruit,
- suivre les points noirs bruit faisant l'objet de traitements particuliers,
- aider à la constitution de cartes de bruit pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les grands axes routiers et ferroviaires
- diffuser et mettre en oeuvre les recommandations des études bruit-santé pour toute étude ou enquête d'intérêt commun.

Bruitparif regroupera les grands acteurs institutionnels – Etat, Région, Conseil généraux et grandes intercommunalités –, les représentants des « bruiteurs » – opérateurs de transports (RFF, ADP, SNCFn RATP, ...) et constructeurs automobiles –, ainsi que les principales associations et organismes concernés.

Une subvention de 60 921 € est affectée pour 2004.

Source : communiqué du Conseil régional Ile-de-France du jeudi 20 janvier 2004